



Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Réf. : SCBD/NR/MC/54598

19 avril 2006

NOTIFICATION

Madame, Monsieur,

Vous vous souviendrez que la huitième réunion de la Conférence des Parties, dans le paragraphe 17 de la décision VIII/14, a accueilli le projet de lignes directrices pour le quatrième rapport national comme une amélioration significative par rapport aux lignes directrices pour le troisième rapport national, et a invité le Secrétaire exécutif à les améliorer en tenant compte, *inter alia*, des soumissions écrites fournies par les Parties d'ici la fin de juin 2006.

À cet égard, j'aimerais inviter les Parties à soumettre d'autres commentaires et suggestions sur la façon d'améliorer les lignes directrices ci-jointes **au plus tard le vendredi 30 juin 2006**, afin qu'elles puissent être finalisées et disponibles aux Parties à la fin de juillet 2006, tel qu'également demandé par la décision VIII/14.

Merci beaucoup pour votre coopération et votre soutien.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

[signé]

Ahmed Djoghlaflaf
Secrétaire exécutif

A : Points focaux nationaux de la CDB

Pièce jointe : Projet de lignes directrices pour le quatrième rapport national



Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement

Tel: +1 514 288 2220
Fax: +1 514 288 6588

Web: <http://www.biodiv.org>
Email: secretariat@biodiv.org

413 rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal, Québec H2Y 1N9
Canada

*Annexe***PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LE QUATRIEME RAPPORT NATIONAL****1. L'obligation de communication de rapports**

L'Article 26 de la Convention exige des Parties qu'elles présentent leurs rapports nationaux à la Conférence des Parties sur les mesures qu'elles ont prises pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention et leur effectivité vis à vis des objectifs de la Convention.

2. Objectifs de la communication des rapports

Les rapports nationaux soumis par les Parties servent à rendre compte de la conformité de la mise en œuvre de la Convention. Ils devraient:

- (a) Permettre aux Parties d'évaluer et de faciliter la mise en œuvre au plan national en:
 - (i) Évaluant la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité;
 - (ii) Examiner les progrès réalisés vers l'échéance 2010 et les buts et objectif du Plan stratégique;
 - (iii) Aider à la description du statut national et des menaces pesant sur la biodiversité;
 - (iv) Identifier les forces des capacités et les besoins concernant la mise en place de capacités relatives à la mise en œuvre;
 - (v) Communiquer avec diverses parties prenantes et les impliquer dans la mise en œuvre.

- (b) Permettre à la Conférence des Parties de:
 - (i) Faciliter le processus de prise de décision de la Convention;
 - (ii) Examiner les points prioritaires de l'ordre du jour aux prochaines conférences des Parties futures, y compris les programmes de travail, et aider à l'identification des lacunes et à la définition de priorités à venir;
 - (iii) Faciliter l'échange d'informations entre les Parties sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Convention.

3. Substance du rapport

En préparant leur quatrième rapport national, les Parties sont invitées à mettre l'accent sur:

- (a) Le statut et les tendances de la biodiversité, ainsi que les menaces pesant sur elle;
- (b) Le statut actuel de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité;
- (c) Les Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et les buts et objectifs du Plan stratégique;
- (d) L'intégration sectorielle et intersectorielle ou l'harmonisation des questions de biodiversité.

En élaborant les actions nationales pour la mise en œuvre de la Convention, les Parties sont invitées à mettre l'accent sur :

- (e) Les résultats et les impacts des actions ou des mesures prises pour appliquer la Convention;
- (f) Les réussites et études de cas;
- (g) Les obstacles majeurs rencontrés dans la mise en œuvre.

4. Comment utiliser les lignes directrices

Les lignes directrices pour le quatrième rapport national visent à combiner les avantages des lignes directrices conçues à l'origine pour les rapports nationaux antérieurs. Outre leurs réponses à des questions spécifiques destinées à l'analyse, les Parties rendront compte le plus souvent de façon descriptive.

Dans chaque section, les Parties seront invitées tout d'abord à répondre à quelques questions standardisées en cochant une ou plusieurs des réponses à choix multiples en fonction des circonstances nationales et/ou la mise en œuvre qui sont le mieux reflétées. Si aucune des réponses disponibles ne reflète les circonstances nationales ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties devront l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet. Après quoi, les Parties prépareront leur partie descriptive du rapport en suivant les suggestions fournies dans chaque section. En préparant la partie descriptive du rapport, les Parties devront essayer d'éviter les redites ou superpositions avec des réponses ou explications fournies lorsqu'elles ont répondu aux questions standardisées.

Les Parties sont encouragées à fournir des informations concises sur la substance, même si ici il n'y a pas de limite de pages. Les Parties sont également encouragées à fournir les sources d'informations, comme les publications et les sites Internet à partir desquels certaines informations peuvent être retrouvées.

Il se peut qu'il y ait des répétitions dans les informations fournies dans les différentes sections. Dans ce cas, les Parties sont encouragées à faire usage de références croisées et éviter les répétitions.

5. L'utilisation d'indicateurs pour la communication de rapports

Les Parties sont encouragées à utiliser des indicateurs nationaux et d'autres indicateurs principaux adoptés par la Conférence des Parties, selon qu'il convient, pour que l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre nationale puissent se faire sur une base plus scientifique et mesurable. Une liste des indicateurs mondiaux adoptés par la Conférence des Parties se trouve pour référence dans l'appendice II des lignes directrices. Les Parties sont encouragées à faire l'énumération des indicateurs développés sur le plan national qui sont utilisés dans ce rapport.

6. Soumission du quatrième rapport national

Les Parties sont priées de soumettre leur quatrième rapport national dans ce format au Secrétaire Exécutif d'ici le 30 mars 2009. Les Parties sont également priées de soumettre un exemplaire original signé par voie postale et une copie électronique sur disquette/CD-ROM, ou par mail électronique, à l'adresse qui suit.

Le Secrétaire Exécutif

Secrétariat de la Convention on sur la Diversité Biologique
World Trade Centre
413 St. Jacques Street West, suite 800
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada
Fax: (1 514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org

7. Utilisation envisagée des informations fournies dans les rapports nationaux

Les informations figurant dans les rapports nationaux seront utilisées essentiellement pour:

- (a) Examiner la mise en œuvre au plan national et évaluer son efficacité;
- (b) Examiner la mise en œuvre des dispositions de la Convention, des programmes de travail et des questions intersectorielles de la Convention;
- (c) Faciliter le processus de prise de décision dans le cadre de la Convention;
- (d) Définir les priorités de la Conférence des Parties après 2010;
- (e) Examiner les points de l'ordre du jour prioritaires aux dixième et neuvième réunions de la Conférence des Parties;
- (f) Examiner les progrès vers l'échéance 2010;
- (g) Compléter les données mondiales dans les Perspectives de la diversité biologique mondiale;
- (h) Échanger et faire connaître des exemples de réussite;
- (i) Informer les diverses parties prenantes, à différents niveaux, de la mise en œuvre de la Convention.

On notera que les informations fournies par les Parties ne seront pas utilisées pour établir des niveaux de performance ni pour comparer la mise en œuvre entre les Parties individuellement.

Contenu

(A réviser ultérieurement)

1. Résumé analytique
2. Statut, tendances et menaces sur la biodiversité
3. Contribution des buts et objectifs de biodiversité à la mise en œuvre de la Convention
 - 3.1 Progrès vers l'échéance 2010
 - 3.2 Progrès vers les buts et objectifs du Plan stratégique
4. Intégration sectorielle et intersectorielle ou intégration des questions sur la biodiversité
5. Appendice I. Tableaux de conclusion
6. Appendice II. Liste des indicateurs mondiaux pour la surveillance et l'évaluation du statut, des tendances et des menaces sur la biodiversité ainsi que des indicateurs principaux pour mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

Résumé analytique 1

Aux fins de communication avec les diverses parties prenantes à différents niveaux, les Parties sont invitées à rédiger un résumé analytique sur ce qu'elles considèrent être les constatations les plus importantes dans le corps du rapport.

Dans ce résumé analytique, les Parties pourraient souhaiter proposer un exposé général sur:

- (a) La situation, les tendances de la biodiversité et les principales menaces;
- (b) Les actions clés prises en soutien aux objectifs de la Convention et pour la poursuite de l'échéance 2010 et les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention;
- (c) Domaines où la mise en œuvre de la Convention a été la plus ou la moins efficace;
- (d) Obstacles majeurs rencontrés dans la mise en œuvre.

1/ Section à rédiger une fois le rapport principal terminé.

Partie I. Statut de la biodiversité, tendances et menaces

Veillez répondre aux questions suivantes, avant de passer au texte descriptif, en cochant la ou les réponses qui reflète(nt) le mieux les circonstances nationales et/ou la mise en œuvre. Si aucune des réponses fournies ne reflète les circonstances nationales, ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties peuvent fournir de plus amples explications dans le cadre situé au bas de chaque question.

1. Votre pays surveille-t-il le statut et les tendances des divers éléments constitutifs de la biodiversité aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes dans votre pays?	
a) Non	
b) Oui, quelques éléments constitutifs sont surveillés à l'un des niveaux (veuillez préciser)	
c) Oui, quelque éléments constitutifs sont surveillés à tous les niveaux (veuillez préciser)	
d) Oui, la plupart des éléments constitutifs sont surveillés à l'un des niveaux (veuillez préciser)	
e) Oui, la plupart des éléments constitutifs sont surveillés à tous les niveaux (veuillez préciser)	
Développez ci-dessous.	

2. Votre pays a-t-il évalué et identifié les menaces majeures pesant sur les divers éléments constitutifs de la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, quelques menaces majeures ont été identifiées (veuillez préciser)	
c) Oui, la plupart des menaces majeures ont été identifiées (veuillez préciser)	
Développez ci-dessous.	

Partie descriptive des rapports

Les Parties sont invitées à fournir ci-dessous une vue générale et un résumé des résultats de la surveillance du statut, des menaces majeures sur les divers éléments constitutifs de la biodiversité dans leurs pays. Ce faisant, les Parties sont priées d'apporter des commentaires sur:

- (a) L'importance, sur le plan national, de cet élément constitutif de biodiversité;
- (b) Présence/absence de système de surveillance pour un élément constitutif donné (fournir une liste de tout indicateur ou objectif national pertinent, si disponible);
- (c) Le statut de l'élément constitutif de biodiversité (indication générale sur les tendances du rythme d'appauvrissement de la biodiversité, qu'elles soient positives, négatives ou constantes ainsi que des informations détaillées sur d'autres indicateurs s'il y'en a);
- (d) Les principales menaces pesant sur cet élément constitutif de la biodiversité;
- (e) Les changements, relevés dans le statut et les tendances, résultant de mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et atteindre l'échéance 2010 et les buts et objectifs du Plan stratégique.

Lorsqu'elles complètent cette section, les Parties sont encouragées à:

- (a) Utiliser les indicateurs mondiaux énumérés à l'appendice II des lignes directrices ainsi que les indicateurs formulés à l'échelle nationale;
- (b) Tenir compte de la situation et des tendances, à l'échelle nationale, en rapport avec les programmes thématiques de travail.

- 1.1 Biodiversité agricole
- 1.2 Biodiversité des forêts
- 1.3 Biodiversité des écosystèmes d'eaux intérieures
- 1.4 Biodiversité marine et côtière
- 1.5 Biodiversité des zones arides et sub-humides
- 1.6 Biodiversité insulaire
- 1.7 Biodiversité des montagnes
- 1.8 Biodiversité d'autres biomes ou écosystèmes

Partie II. Statut actuel des Stratégies Nationales sur la Biodiversité et Plan d'actions

Veillez répondre aux questions suivantes, avant de passer au texte descriptif, en cochant la ou les réponses qui reflète(nt) le mieux les circonstances nationales et/ou la mise en œuvre. Si aucune des réponses fournies ne reflète les circonstances nationales, ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties peuvent fournir de plus amples explications dans le cadre situé au bas de chaque question.

3. Votre pays a-t-il élaboré une stratégie nationale pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Une Stratégie est en cours d'élaboration	
c) Oui, la stratégie a été élaborée	
d) Oui, la stratégie a été élaborée et adoptée	
Développez ci-dessous.	

4. Si la réponse à la question ci-dessus est négative, quels programmes sur la biodiversité ont été élaborés pour mettre en œuvre la Convention?

5. Votre pays a-t-il élaboré un plan d'action pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Un plan d'action est en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan d'action a été élaboré	
d) Oui, un plan d'action a été élaboré et adopté	
Développez ci-dessous.	

6. Si la réponse à la question ci-dessus est négative, quel plan ou programme votre pays a-t-il élaboré et adopté pour mettre en œuvre votre stratégie nationale pour la biodiversité ou autres programmes pertinents?

7. Votre pays a-t-il mis à jour sa stratégie et/ou plan d'action national(e) pour la biodiversité à la lumière des développements dans le cadre de la Convention et au niveau national?	
a) Non	
b) Une SPANB est en cours de mise à jour	
c) Oui, mise à jour (donnez des détails sur la mise à jour des SPANB)	
Développez ci-dessous.	

8. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires pour sa Stratégie et/ou plan d'action national(e) pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Des actions prioritaires sont en cours d'identification	
c) Certaines actions prioritaires ont été identifiées (développez ci-dessous)	
Développez ci-dessous.	

9. Est-ce que votre pays s'est doté de capacités adéquates pour mettre en œuvre les actions prioritaires de sa Stratégie et/ou plan d'action national(e) pour la biodiversité? (Objectif 2.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Plans et programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, capacités mises en place pour quelques actions prioritaires	
d) Oui, capacités mises en place pour la plupart des actions prioritaires	
Développez ci-dessous.	

10. Votre pays met-il activement en œuvre les priorités de la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité comme moyen d'atteindre la mise en œuvre nationale de la Convention? (Objectif 2.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Des actions prioritaires sont en cours d'identification	
c) Oui, certaines actions prioritaires sont en cours de mise en œuvre	
d) Oui, la plupart des actions prioritaires sont en cours de mise en œuvre	
Développez ci-dessous.	

11. Votre pays a-t-il évalué les obstacles à la mise en œuvre de sa Stratégie et/ou plan d'action national(e) pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Évaluation en cours	
c) Oui	
Développez ci-dessous.	

12. Est-ce que votre Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (y compris les SPANB mis à jour) ou autres programmes et plans formulés ou adoptés pour la mise en œuvre de la Convention sont disponibles sur Internet?	
a) Non	
b) Non, mais des documents pertinents ont été communiqués au Secrétariat	
c) Oui (développez ci-dessous)	
Indiquez l'adresse URL ci-dessous.	

Partie descriptive des rapports

Les Parties sont invitées à fournir un exposé général de la mise en œuvre de leur Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ou autres programmes et plans élaborés et adoptés pour mettre en œuvre la Convention. Ce faisant, les Parties doivent mettre l'accent sur:

- (a) La mise en œuvre d'actions identifiées dans les SPANB;
- (b) Les succès enregistrés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre;
- (c) Les enseignements tirés des succès enregistrés et des obstacles surmontés;
- (d) Les enseignements tirés de l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision des SPANB, notamment à la lumière des évaluations de la situation, des tendances et des menaces pesant sur la biodiversité, ainsi que des développements intervenus au niveau international;
- (e) Les voies et moyens proposés pour renforcer davantage la mise en œuvre, y compris les moyens de surmonter les obstacles.

Lorsqu'elles remplissent cette section, les Parties peuvent mettre en relief un ou deux secteurs de la mise en œuvre des SPANB et citer toute étude de cas ou liens Internet.

[Les Parties qui ont soumis l'examen des SPANB, demandé par la huitième réunion de la Conférence des Parties, pourraient souhaiter mettre à jour les informations fournies.]^{2/}

^{2/}

Sous réserve des orientations de la huitième réunion de la Conférence des Parties.

Veillez répondre aux questions suivantes, avant de passer au texte descriptif, en cochant la ou les réponses qui reflète(nt) le mieux les circonstances nationales et/ou la mise en œuvre. Si aucune des réponses fournies ne reflète les circonstances nationales, ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties peuvent fournir de plus amples explications dans le cadre situé au bas de chaque question.

But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, habitats et biomes

13. Votre pays a-t-il adopté un système d'aires protégées de divers types pour protéger les zones d'importance spéciale pour la biodiversité et contribuer à la conservation des régions écologiques du monde? (Buts spécifiques 1.1 et 1.2)	
a) Non	
b) Des plans ou programmes pertinents sont en cours de formulation	
c) Oui, un système est en place mais pas adéquat pour les objectifs de conservation	
d) Oui, un système adéquat est en place	
Développez ci-dessous.	

But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces

14. Votre pays a-t-il pris des mesures pour restaurer, préserver ou réduire le déclin des populations d'espèces relevant des groupes taxonomiques spécifiques? (But spécifique 2.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours de formulation	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

15. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer la situation des espèces menacées d'extinction? (but spécifique 2.2)	
(a) Non	
(b) Des mesures sont en cours de formulation	
(c) Oui, quelques mesures sont en place	
(d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique

16. Votre pays a-t-il pris des mesures pour préserver la diversité génétique des cultures, du bétail, de l'arboriculture, du poisson, de la faune et de la flore sauvages et d'autres espèces de valeur, ainsi que pour préserver les connaissances traditionnelles et locales correspondantes? (but spécifique 3.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 4. Promouvoir l'utilisation et la consommation rationnelles et durables

17. Votre pays a-t-il pris des mesures pour s'assurer que les produits de la biodiversité proviennent de sources gérées durablement et que la gestion des zones de production est conforme aux principes de conservation de la biodiversité? (But spécifique 4.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

18. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire la consommation non durable des ressources biologiques? (but spécifique 4.2)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

19. Votre pays a-t-il pris des mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs du commerce international sur les espèces de flore et de faune sauvages? (but spécifique 4.3)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 5. Les pressions dues à l'appauvrissement de l'habitat, au changement de l'utilisation des terres et leur dégradation, et à l'utilisation non durable des ressources en eau sont réduites

20. Votre pays a-t-il pris des mesures pour diminuer le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels? (but spécifique 5.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 6. Lutte contre les menaces que posent les espèces exotiques envahissantes

21. Votre pays a-t-il pris des mesures pour contrôler les voies de passage d'espèces exotiques envahissantes majeures? (but spécifique 6.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

22. Votre pays a-t-il mis en place des plans de gestion pour les espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou d'autres espèces? (but spécifique 6.2)	
a) Non	
b) Des plans pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, des plans pertinents sont en place	
d) Oui, la mise en œuvre de plans pertinents a été signalée	
Développez ci-dessous.	

But 7. S'attaquer aux défis que les changements climatiques et la pollution posent à la biodiversité

23. Votre pays a-t-il pris des mesures pour maintenir et renforcer la capacité de résistance des éléments constitutifs de la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques? (but spécifique 7.1)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
Développez ci-dessous.	

24. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire la pollution et ses impacts sur la biodiversité? (But spécifique 7.2)	
a) Non	
b) Des mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place	
d) Oui, des mesures complètes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services et à soutenir les moyens de subsistance

25. Votre pays a-t-il pris des mesures pour préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services? (but spécifique 8.1)	
a) Non	
b) Des mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures prises	
d) Oui, d'importantes mesures ont été prises	
Développez ci-dessous.	

26. Votre pays a-t-il pris des mesures pour préserver les ressources biologiques qui soutiennent les moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire locale et la bien-être des populations? (but spécifique 8.2)	
a) Non	
b) Quelques mesures sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures ont été prises	
d) Oui, des mesures complètes ont été prises	
Développez ci-dessous.	

But 9. Maintenir la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales

27. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et au partage des avantages? (buts spécifiques 9.1 et 9.2)	
a) Non	
b) Sans objet	
c) Des mesures sont en cours d'élaboration	
d) Oui, quelques mesures sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 10. Garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques

28. Votre pays a-t-il élaboré des législations, des mécanismes ou des mesures pour garantir que tous les transferts de ressources génétiques sont conformes à la Convention sur la diversité biologique, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres accords pertinents? (but spécifique 10.1)	
a) Non	
b) Législation, mécanismes ou mesures sont envisagés	
c) Oui, quelques lois, mécanismes ou mesures sont en place	
d) Oui, des lois, mécanismes ou mesures complets sont en place	
Développez ci-dessous.	

29. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes pour le partage des avantages issus de l'utilisation commerciale et autres utilisations des ressources génétiques avec les pays qui fournissent de telles ressources? (but spécifique 10.2)	
a) Non	
b) Quelques mécanismes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains mécanismes sont en place	
Développez ci-dessous.	

But 11. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention

Les deux questions suivantes (N° 30 et 31) sont destinées aux PAYS DÉVELOPPÉS.

30. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières supplémentaires pour les pays en développement pour leur permettre d'honorer efficacement leurs obligations résultant de la Convention? (but spécifique 11.1)	
a) Non	
b) Des budgets ou des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des programmes pertinents ont été élaborés et mis en œuvre	
d) Oui, la mise en œuvre a été signalée	
Développez ci-dessous.	

31. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes ou des mesures pour transférer la technologie aux pays en développement pour leur permettre d'honorer efficacement leurs obligations résultant de la Convention? (but spécifique 11.2)	
a) Non	
b) Des mesures ou mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mécanismes ou mesures sont en place	
d) Oui, des mécanismes ou mesures complets sont en place	
Développez ci-dessous.	

Partie descriptive des rapports

Les Parties sont invitées à évaluer leurs réalisations et à rendre compte des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010, en utilisant un cadre provisoire pour les objectifs et les buts spécifiques figurant à l'annexe II de la décision VII/30. Pour chaque objectif ou but spécifique du cadre provisoire, les Parties sont invitées à:

(a) Énumérer, en tant que de besoin, tous leurs objectifs nationaux correspondants et tout indicateur national pour mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de ces objectifs et buts spécifiques;

(b) Fournir des informations sur l'état général des progrès accomplis vers les objectifs et buts spécifiques, y compris tout résultat obtenu de la surveillance des indicateurs nationaux (dans cette section, les Parties devraient faire ressortir lesquelles des actions spécifiques, prises pour mettre en œuvre la Convention, ont contribué à tout exemple de réussite);

(c) Élaborer les résultats ou les impacts des actions ou des mesures prises pour atteindre ces objectifs et buts spécifiques.

Dans cette section, les Parties sont également encouragées à:

(a) Utiliser des indicateurs qui sont pertinents sur le plan national ainsi que les indicateurs principaux adoptés par la Conférence des Parties pour mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010;

(b) Décrire, le cas échéant, la mise en œuvre nationale des différents programmes de travail et questions intersectorielles adoptés dans le cadre de la Convention.

But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, habitats et biomes

But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces

But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique

But 4. Promouvoir l'utilisation et la consommation rationnelles et durables

But 5. Les pressions dues à l'appauvrissement de l'habitat, au changement de l'utilisation des terres et leur dégradation, et à l'utilisation non durable des ressources en eau sont réduites

But 6. Lutte contre les menaces que posent les espèces exotiques envahissantes

But 7. S'attaquer aux défis que les changements climatiques et la pollution posent à la biodiversité

But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services et à soutenir les moyens de subsistance

But 9. Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales

But 10. Garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques

But 11. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention

3.2. Progrès accomplis dans la poursuite des buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

Veillez répondre aux questions suivantes, avant de passer au texte descriptif, en cochant la ou les réponses qui reflète(nt) le mieux les circonstances nationales et/ou la mise en œuvre. Si aucune des réponses fournies ne reflète les circonstances nationales, ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties peuvent fournir de plus amples explications dans le cadre situé au bas de chaque question.

But 1. La Convention remplit son rôle de leadership dans les questions internationales sur la biodiversité

32. Votre pays fait-il la promotion de l'intégration des préoccupations de biodiversité dans les plans, politiques et programmes sectoriels et intersectoriels aux niveaux régional et mondial? (Objectif 1.5)	
a) Non	
b) Des mécanismes pertinents sont envisagés	
c) Oui, dans certains secteurs	
d) Oui, dans les principaux secteurs	
Développez ci-dessous.	

33. Votre pays fait-il la promotion de la collaboration aux niveaux régional et sous-régional pour mettre en œuvre la Convention? (Objectif 1.6)	
a) Non	
b) Des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains mécanismes ont été élaborés	
d) Oui, de telles collaborations ont été signalées	
Développez ci-dessous.	

But 2. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention

34. Votre pays fait-il la promotion de la collaboration scientifique et technique pour contribuer à la création/renforcement des capacités? (Objectif 2.5)	
a) Non	
b) Des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains secteurs	
d) Oui, dans plusieurs secteurs	
Développez ci-dessous.	

Les deux questions suivantes (N° 35 et 36) sont destinées aux PAYS EN DÉVELOPPEMENT.

35. Votre pays a-t-il fourni des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les trois Objectifs de la Convention? (Objectif 2.2)	
a) Non	
b) Des ressources budgétaires correspondantes sont	
c) Oui, des ressources limitées sont fournies	
d) Oui, des ressources adéquates sont fournies	
Développez ci-dessous.	

36. Votre pays a-t-il reçu des ressources de l'étranger pour aider à la mise en œuvre de la Convention? (Objectif 2.2)	
a) Non	
b) Oui, des ressources extrêmement limitées ont été reçues	
c) Oui, des ressources limitées ont été reçues	
d) Oui, des ressources adéquates ont été reçues	
Développez ci-dessous.	

But 3. Des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et l'intégration des préoccupations de biodiversité, dans les secteurs pertinents, comme cadre efficace de mise en œuvre des objectifs de la Convention. (Voir questions 11 et 41)

But 4. Il y a une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité et de la Convention, conduisant à un engagement social plus large dans la mise en œuvre.

37. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation et fait-il la promotion de la participation du public en soutien à la Convention? (Objectif 4.1)	
a) Non	
b) Une stratégie et des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes et activités sont en cours de mise en œuvre	
d) Oui, des activités et des programmes complets sont en cours de mise en œuvre	
Développez ci-dessous.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures pour associer effectivement les communautés autochtones et locales à la mise en œuvre de la Convention et au processus de la Convention aux niveaux national, régional et international? (Objectif 4.3)	
a) Non	
b) Des mécanismes pertinents sont envisagés	
c) Oui, dans certains secteurs	
d) Oui, dans la plupart des secteurs	
Développez ci-dessous.	

39. Votre pays engage-t-il les acteurs et les parties prenantes clés dans des partenariats pour mettre en œuvre la Convention?	
a) Non	
b) Des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure	

d) Oui, dans une grande mesure	
Développez ci-dessous.	

Partie descriptive des rapports

Le Plan stratégique de la Convention engage les Parties à mettre en œuvre, de manière plus effective et cohérente, les trois Objectifs de la Convention. Dans cette section, les Parties sont invitées à rendre compte des progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs des Plans stratégiques, en mettant l'accent sur :

- (a) Les buts spécifiques nationaux arrêtés pour atteindre ces buts et objectifs, selon qu'il convient;
- (b) Les informations sur l'état général des progrès réalisés dans la poursuite de ces buts et objectifs;
- (c) Les actions ou mesures prises pour atteindre ces buts et objectifs;
- (d) Les résultats ou impacts des actions ou mesures pertinentes prises.

Dans cette section, les Parties sont également encouragées à :

- (a) Utiliser des indicateurs, pertinents sur le plan national, ainsi que les indicateurs principaux adoptés par la Conférence des Parties pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention;
- (b) Décrire, le cas échéant, la mise en œuvre nationale, les programmes de travail et questions intersectorielles divers adoptés dans le cadre de la Convention.

- But 1. La Convention remplit son rôle de leadership dans les questions internationales sur la biodiversité
- But 2. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.
- But 3. Des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et l'intégration des préoccupations de biodiversité, dans les secteurs pertinents, comme cadre efficace de mise en œuvre des objectifs de la Convention. (Voir questions 11 et 41).
- But 4. Il y a une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité et de la Convention, conduisant à un engagement social plus large dans la mise en œuvre.

Partie IV. Intégration sectorielle et intersectorielle ou nivellement des questions sur la biodiversité

Veillez répondre aux questions suivantes, avant de passer au texte descriptif, en cochant la ou les réponses qui reflète(nt) le mieux les circonstances nationales et/ou la mise en œuvre. Si aucune des réponses fournies ne reflète les circonstances nationales, ou si une réponse négative est sélectionnée, les Parties peuvent fournir de plus amples explications dans le cadre situé au bas de chaque question.

40. Votre pays a-t-il élaboré les lignes directrices sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et les a-t-il appliquées aux plans, programmes et projets qui ont des impacts sur la biodiversité ?	
a) Non	
b) Des lignes directrices pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices EIE ont été élaborées et appliquées (détailler)	
d) Oui, des lignes directrices EIE et ESE ont été élaborées et appliquées	
Développez ci-dessus.	

41. Votre pays a-t-il intégré les préoccupations de biodiversité dans les plans, politiques et programmes sectoriels et intersectoriels nationaux pertinents? (Objectif 3.3 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Intégration en cours	
c) Oui, dans certains secteurs (développez ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart des secteurs (développez ci-dessous)	
Veillez énumérer ci-dessous les principaux secteurs dans lesquels les préoccupations de biodiversité ont été intégrées.	

Partie descriptive des rapports

En plus de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, l'intégration sectorielle et intersectorielle des questions de biodiversité est cruciale pour la mise en œuvre de la Convention à différents niveaux.

Dans cette section, toutes les Parties sont priées d'indiquer le degré de prise en compte des questions de biodiversité dans les plans nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels y relatifs.

En sus de ce qui précède, les Etats Parties développés sont priés d'indiquer, dans cette section, le degré de prise en compte de la biodiversité dans les programmes d'aide publique au développement, y compris le soutien aux pays en développement pour leur permettre d'intégrer la biodiversité dans leurs plans nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels y relatifs.

*Appendice I***Etat Partie auteur du rapport****Tableau II.**

Partie contractante	
CORRESPONDANT NATIONAL	
Dénomination complète de l'institution	
Nom et fonction de la personne à contacter	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
PERSONNE À CONTACTER POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI AUTRE)	
Dénomination complète de l'institution	
Nom et fonction de la personne à contacter	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
COMMUNICATION DU RAPPORT	
Signature du responsable de la communication du rapport national	

Date de la communication	
--------------------------	--

Processus de préparation du rapport national

Tableau III.

Il est recommandé que pendant la préparation de leurs rapports nationaux, les Parties impliquent une vaste gamme de parties prenantes en vue d'assurer une approche participative et transparente au processus d'établissement du rapport. Veuillez fournir des informations sur le processus de préparation de ce rapport, y compris sur les parties prenantes impliquées et les matériaux utilisés comme base de ce rapport.

--

Autres sources d'information

Tableau IV.

Les Parties peuvent, si elles le souhaitent, faire figurer d'autres sources d'informations sur la mise en œuvre nationale (ex. : adresses de sites Internet, publications, bases de données, etc.) dans l'espace prévu ci-dessous.

--

Appendice II

Liste d'indicateurs adoptés par la Conférence des Parties pour mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention (à remplir après la huitième réunion de la Conférence des Parties).
